



# Suppression des frais d'itinérance dans l'Union européenne à partir du 15 juin 2017

Publié le 08 juin 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



**Attention :**

Cet article est ancien, l'information n'est peut-être plus exacte.

Vous pouvez néanmoins consulter cette page.

[AFFICHER L'ARTICLE PÉRIMÉ](#)